



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 janvier 2013  
Français  
Original : anglais

**Soixante-septième session**  
Point 150 de l'ordre du jour  
**Financement de la Force des Nations Unies  
chargée du maintien de la paix à Chypre**

## **Budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	6
A. Vue d'ensemble . . . . .	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission . . . . .	6
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional . . . . .	9
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	9
II. Ressources financières . . . . .	22
A. Vue d'ensemble . . . . .	22
B. Contributions non budgétisées . . . . .	23
C. Gains d'efficacité . . . . .	23
D. Taux de vacance de postes . . . . .	24
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	24
F. Formation . . . . .	25
III. Analyse des variations . . . . .	26
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	29

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (13 mars 2013).



---

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/264 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU . . . . .	30
A. Assemblée générale . . . . .	30
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. . . . .	31
C. Comité des commissaires aux comptes . . . . .	35
D. Bureau des services de contrôle interne . . . . .	35
Annexes	
I. Définitions . . . . .	36
II. Organigrammes . . . . .	38
Carte . . . . .	40

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, dont le montant s'élève à 54 706 500 dollars, compte non tenu de contributions volontaires en nature d'une valeur de 1 228 300 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 860 membres des contingents, 69 membres de la Police des Nations Unies, 38 membres du personnel recrutés sur le plan international et 112 membres du personnel recrutés sur le plan national.

La Force a pour mandat de maintenir la stabilité dans la zone tampon en s'appuyant sur une collaboration étroite entre ses composantes et de fournir un appui fonctionnel, administratif et logistique pour la poursuite des négociations politiques en vue du règlement de la question de Chypre. Pendant l'exercice budgétaire, les opérations menées par la Force dans l'exécution de ce mandat devraient rester stables.

Le projet de budget pour l'exercice 2013/14, d'un montant de 54 706 500 dollars, représente une hausse globale de 0,2 % par rapport au montant de 54 576 000 dollars alloué pour l'exercice 2012/13. Cette hausse tient principalement au projet de création de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national et à l'application d'un taux de vacance de postes de 3 % (contre 5 % en 2012/13), qui engendreront des dépenses supplémentaires au titre du personnel civil. Ces dépenses seront en partie compensées par la baisse des crédits nécessaires au titre des contingents militaires, du fait qu'il a été mis fin au versement d'un montant supplémentaire aux pays fournissant des contingents, et des dépenses opérationnelles, du fait que le nombre de véhicules de location a été réduit et qu'il n'a plus été prévu de crédits pour couvrir la part des frais de location des répéteurs internationaux à la charge de la Force, toutes les stations terrestres de transmission par satellite ayant été démantelées.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2013/14 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante affaires politiques et affaires civiles, composante militaire, composante Police des Nations Unies et composante appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

**Ressources financières**(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2011/12)	Montant alloué (2012/13)	Dépenses prévues (2013/14)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	23 874,2	23 242,5	22 962,7	(279,8)	(1,2)
Personnel civil	15 619,6	14 224,4	14 847,6	623,2	4,4
Dépenses opérationnelles	16 829,2	17 109,1	16 896,2	(212,9)	(1,2)
<b>Montant brut</b>	<b>56 323,0</b>	<b>54 576,0</b>	<b>54 706,5</b>	<b>130,5</b>	<b>0,2</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	2 465,3	2 043,5	2 234,8	191,3	9,4
<b>Montant net</b>	<b>53 857,7</b>	<b>52 532,5</b>	<b>52 471,7</b>	<b>(60,8)</b>	<b>(0,1)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 276,6	1 530,2	1 228,3	(301,9)	(19,7)
<b>Total</b>	<b>57 599,6</b>	<b>56 106,2</b>	<b>55 934,8</b>	<b>(171,4)</b>	<b>(0,3)</b>

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	Contingents	Police des Nations Unies	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Total
<b>Direction exécutive et administration</b>					
Effectif approuvé 2012/13	–	–	3	–	<b>3</b>
Effectif proposé 2013/14	–	–	3	–	<b>3</b>
<b>Composantes</b>					
Affaires politiques et affaires civiles					
Effectif approuvé 2012/13	–	7	10	11	<b>28</b>
Effectif proposé 2013/14	–	7	10	13	<b>30</b>
Contingents					
Effectif approuvé 2012/13	834	–	2	2	<b>838</b>
Effectif proposé 2013/14	834	–	2	2	<b>838</b>
Police des Nations Unies					
Effectif approuvé 2012/13	–	62	1	1	<b>64</b>
Effectif proposé 2013/14	–	62	1	1	<b>64</b>
Appui					
Effectif approuvé 2012/13	26	–	22	98	<b>146</b>
Effectif proposé 2013/14	26	–	22	96	<b>144</b>

	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>	<b>Total</b>
<b>Total</b>					
Effectif approuvé 2012/13	860	69	38	112	<b>1 079</b>
Effectif proposé 2013/14	860	69	38	112	<b>1 079</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats attendus**

### **A. Vue d'ensemble**

1. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre dans sa résolution 186 (1964) et l'a prorogé, le plus récemment, dans sa résolution 2058 (2012).
2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil à atteindre un objectif général, qui est d'assurer la paix et la sécurité à Chypre et le retour à la normale.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera à un certain nombre de réalisations escomptées au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante affaires politiques et affaires civiles, composante militaire, composante Police des Nations Unies et composante appui).
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force.
5. Le quartier général de la Force et l'état-major du secteur 2 ont été établis dans la capitale, Nicosie, où se trouve également le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la mission. Les états-majors des secteurs 1 et 4 ont été établis à Skouriotissa et Famagouste, respectivement. La Force fournit un appui administratif, logistique et technique au personnel des services opérationnels, aux contingents et aux forces de police des Nations Unies déployés dans les zones relevant de son quartier général et de ses états-majors de secteur, ainsi qu'au personnel militaire déployé dans les 11 bases de patrouille et 9 postes d'observation permanents.

### **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission**

6. Les hypothèses budgétaires pour l'exercice 2013/14 ont été calculées en partant du principe que la Force conservera ses effectifs actuels (personnel militaire et Police des Nations Unies). La Force continuera de s'employer à créer des conditions qui permettent de parvenir à un règlement global du problème de Chypre. Pour ce faire, elle continuera de faciliter le règlement des litiges d'ordres divers entre les deux communautés, de promouvoir le dialogue et la coopération grâce à des activités bicommunautaires et d'appuyer l'ouverture de nouveaux points de passage ainsi que d'autres mesures de confiance, telles que les opérations de déminage et l'apaisement des tensions. En même temps qu'elle s'efforcera de promouvoir le retour à des conditions de vie normales dans la zone tampon, la Force continuera à prendre les mesures appropriées pour prévenir les activités non autorisées dans cette zone et à fournir une aide humanitaire aux membres des deux communautés, selon les besoins.

7. La Force aidera la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de mission, qui est la principale conseillère et l'adjointe du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, dans les efforts qu'elle déploie pour favoriser un véritable processus de négociation entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs. La Force apportera un soutien technique et logistique au Conseiller spécial du Secrétaire général, notamment en apportant son concours aux réunions des commissions techniques, groupes de travail et groupes d'experts bicommunautaires, qui examinent les questions d'intérêt commun ainsi qu'à l'application de toutes mesures convenues par les parties. À cette fin, elle continuera de désigner des spécialistes (affaires politiques, affaires civiles et information) pour faciliter l'appui aux missions de bons offices, selon que de besoin.

8. En vue de rationaliser et d'utiliser au mieux l'appui aux contingents militaires, aux forces de la Police des Nations Unies et aux composantes organiques de la Force, la Division de l'appui à la mission a poursuivi l'examen de la structure de ses effectifs et a estimé que deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (un poste d'assistant administratif au Bureau du chef des services d'appui intégrés et un poste d'assistant gestion des installations à la Section du génie ne seraient plus nécessaires et que les fonctions correspondantes pourraient être absorbées par la structure existante.

9. La composante appui continuera d'apporter son soutien à la Force dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité pour l'aider à s'acquitter de son mandat. Durant l'exercice 2013/14, les opérations et plans de la Force seront surtout pensés dans un souci d'amélioration de l'efficacité. Comme des systèmes numériques à hyperfréquences seront mis en place dans la zone de mission et que le Centre de services mondial de Brindisi (Italie) et la Base d'appui des Nations Unies à Valence (Espagne) seront connectés au moyen de lignes terrestres louées, toutes les stations terrestres de transmission par satellite de la Force seront démantelées durant la première moitié de l'exercice 2013/14. Afin de faciliter la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public et du progiciel de gestion intégré Umoja, les crédits alloués au matériel informatique et aux logiciels ont été maintenus au même niveau qu'en 2012/13, compte étant dûment tenu du fait que la Force doit se conformer aux spécifications techniques établies et que ses membres bénéficient d'une formation adéquate. Un projet triennal de conservation de l'énergie et de l'eau a été lancé au cours de l'exercice 2011/12 pour aider à limiter l'incidence de la hausse du prix de l'électricité, aggravée par la destruction de la principale centrale électrique de l'île en juillet 2011. Il s'agit, entre autres, d'isoler les bâtiments, d'installer des panneaux solaires pour chauffer l'eau et de restructurer les systèmes de distribution de l'eau. Le projet se poursuivra durant l'exercice 2013/14 et s'étendra aux sept lieux d'affectation restants. Pendant l'exercice, d'importants contrats concernant les rations, le traitement des déchets et les services de surveillance pour un système de télévision en circuit fermé devront être renouvelés. À cet égard, des crédits ont été prévus pour la maintenance de ce système qui a été installé en 2006 dans les camps de la Force. Il s'agit notamment de remplacer ou moderniser des équipements importants tels que les caméras et le câblage afin que la surveillance du camp puisse continuer d'être assurée correctement. En ce qui concerne le terrain d'opérations de la Force, les incendies qui se déclenchent fréquemment dans la zone tampon durant les mois d'été nécessitent, d'année en année, la reconstitution du stock de matériel de lutte contre les incendies. Des crédits ont été prévus à cet effet dans le projet de budget

pour 2013/14, ce qui permettra de veiller au respect des règles de sécurité incendie. Afin de faire baisser les dépenses de transport terrestre, le parc de véhicules de location a été réduit de 20 véhicules au début de l'exercice 2012/13, et 81 autres en seront retirés en 2013/14, ce qui en ramènera le total de 184 à 103.

10. En ce qui concerne l'efficacité, les bonnes pratiques et la redéfinition des priorités pour l'affectation des ressources, le projet de budget pour 2013/14 prévoit l'installation de dispositifs d'économie d'énergie dans les divers lieux d'implantation de la Force, en vue de réduire la consommation d'électricité et d'eau. Pendant l'exercice 2013/14, chaque fois que possible, la Force effectuera ses achats de biens auprès de fournisseurs locaux si leurs prix sont plus intéressants que ceux proposés dans les contrats-cadres. Cette politique devrait réduire les dépenses de fret et éliminer les stocks excédentaires. Une autre mesure d'économie consistera à réduire les réserves de boîtes de rations composites et d'eau constituées pour 14 jours en ne prévoyant des stocks que pour 8 jours, et ce sans incidence sur la capacité opérationnelle de la Force. Pour ce qui est des communications, le démantèlement des stations terrestres de transmission par satellite au profit de systèmes numériques à hyperfréquences et d'une connectivité par lignes terrestres louées permettra de réaliser des économies et améliorera la qualité de la connectivité pour de meilleurs services de communication et d'information, aussi bien en interne qu'avec l'extérieur. Pendant l'exercice 2013/14, la Force prolongera, sous réserve de la disponibilité de l'appui technique et des pièces détachées nécessaires, la durée de vie des équipements au-delà de la normale, notamment au titre des installations et infrastructures, des communications et de l'informatique.

11. Le projet de budget pour l'exercice 2013/14 tient compte des observations et recommandations des organes délibérants et des décisions des départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions. Les compétences de direction et de gestion des hauts fonctionnaires seront renforcées en vue d'améliorer la gestion des ressources de la Force. Plusieurs programmes de formation interne et externe seront mis en œuvre à cet effet, et les fonctionnaires seront encouragés à saisir les occasions d'autoformation et d'apprentissage à distance ou en ligne leur convenant le mieux pour toutes ces activités. Parallèlement, la politique de formation des formateurs sera pleinement mise en œuvre. La Force recourra davantage à la vidéoconférence en vue de limiter les frais de déplacement entre les missions. Durant l'exercice 2013/14, elle s'emploiera en priorité à mettre en place les mesures nécessaires à une mise en œuvre sans heurt des Normes comptables internationales pour le secteur public. Pour une meilleure gestion financière, il est proposé de regrouper les fonctions financières et budgétaires au sein d'une même section, la nouvelle Section des finances et du budget. La Force est par ailleurs tenue de puiser dans sa composante militaire pour déployer des conseillers sur le VIH/sida à l'intention du personnel, et elle y veillera tout particulièrement. Dans l'intervalle, elle encouragera son personnel à se soumettre de lui-même à des tests de dépistage confidentiels dans les hôpitaux locaux avec lesquels la Force a passé des accords.

### **C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional**

12. La Force continuera d'être le forum désigné pour accueillir le personnel des missions des Nations Unies dans la région et restera le lieu d'affectation administratif des entités du système des Nations Unies qui exercent des activités au Yémen et en République arabe syrienne. La récente découverte de ressources naturelles à Chypre, dont l'exploitation est imminente, crée des différends qui risquent d'exacerber les tensions dans la région. L'instabilité qui pourrait en résulter aux plans local et régional exigera un renforcement de la coopération avec les autres organismes des Nations Unies dans la région. La Force entretiendra donc ses relations de coopération étroite avec les autres missions concernées, à savoir la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Elle continuera de participer à la Conférence régionale des commandants des forces des opérations de maintien de la paix et d'apporter son plein appui au Comité des personnes disparues à Chypre et à la Mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre.

13. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre continuera de compter sur l'appui de la FINUL, notamment pour ce qui est de sa participation à l'initiative du Service régional de l'informatique et des communications, qui vise à réaliser des économies d'échelle en regroupant les services de communications et d'informatique de la FNUOD, de la FINUL, de l'ONUST et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. En outre, dans le cadre des initiatives de coopération régionale entre missions géographiquement proches, la Force prendra conseil auprès de la FINUL en tant que de besoin.

### **D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

14. Pour simplifier la présentation des changements proposés à la rubrique des ressources humaines, six catégories de mesures possibles ont été répertoriées en ce qui concerne les effectifs. La terminologie s'y rapportant est définie à l'annexe I.A du présent rapport.

#### **Direction exécutive et administration**

15. La direction et l'administration générales de la mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1  
**Ressources humaines : direction exécutive et administration**

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général/Chef de la mission</b>									
Postes approuvés 2012/13	1	–	–	1	1	<b>3</b>	–	–	<b>3</b>
Postes proposés 2013/14	1	–	–	1	1	<b>3</b>	–	–	<b>3</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

### **Composante 1 : affaires politiques et affaires civiles**

16. Conformément à son mandat, la Force facilite le règlement de divers litiges entre les deux communautés, en favorisant le dialogue et la coopération grâce à des activités bicommunautaires et en prenant d'autres mesures de confiance, dont l'ouverture de points de passage supplémentaires. En outre, elle contribuera aux efforts visant à promouvoir le retour à des conditions de vie normale dans la zone tampon, tout en s'employant à prévenir les activités non autorisées dans cette zone, et fournira une aide humanitaire aux membres des deux communautés, selon les besoins. Dans les efforts qu'elle déploie pour encourager la coopération et favoriser les synergies entre les deux parties, à tous les niveaux, la Force s'emploiera à donner aux Chypriotes les moyens de trouver des solutions aux problèmes auxquels ils se heurtent au quotidien. En application de l'approche intégrée adoptée par le Secrétaire général pour sa mission de bons offices et la Force, celle-ci continuera d'aider la Représentante spéciale du Secrétaire général/Chef de mission, qui est la principale conseillère et l'adjointe du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, dans les efforts qu'elle déploie pour favoriser un véritable processus de négociation entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs. Pour ce faire, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général continuera de collaborer avec les parties et la communauté internationale, notamment en se concertant avec les institutions de l'Union européenne, et de coordonner la planification des interventions d'urgence en prévision du règlement de la question de Chypre conformément à la résolution 2058 (2012) du Conseil de sécurité. En outre, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général continuera de veiller à la bonne coordination des membres de l'équipe de pays des Nations Unies. La Force continuera également d'appuyer le processus de paix en apportant son concours aux réunions des commissions techniques bicommunautaires, qui examinent les mesures de confiance visant à améliorer la vie quotidienne des Chypriotes, et en contribuant à l'application des décisions desdits comités. Elle fournira enfin son assistance à la mission de bons offices du Secrétaire général, notamment en matière de questions politiques et de maintien de la paix, ainsi que d'information et d'appui logistique et administratif.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 1.1 Amélioration des rapports entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque

1.1.1 Poursuite des projets techniques conjoints, des manifestations sociales et culturelles, des réunions politiques et économiques et d'autres activités connexes organisées avec le concours de la Force, qui contribuent à améliorer les relations intercommunautaires (2011/12 : 130; 2012/13 : 280; 2013/14 : 280)

1.1.2 Tous les incidents liés à des activités civiles pouvant donner lieu à des tensions entre les deux parties sont évités ou réglés avec le concours de la Force ou grâce à son intervention directe.

1.1.3 Le public connaît mieux la Force et sa contribution à la création de conditions propices à la recherche d'une solution politique.

*Produits*

- Activités hebdomadaires d'appui à la négociation sous les auspices du Secrétaire général, dans le cadre de sa mission de bons offices, avec notamment la mise en œuvre de mesures de confiance, telles que l'ouverture éventuelle de points de passage supplémentaires, et appui à l'application des décisions du comité technique
- Liaison hebdomadaire avec les autorités compétentes, les partis politiques et les représentants de la société civile des communautés chypriotes, ainsi qu'avec la communauté diplomatique et les donateurs (en particulier l'Union européenne) en vue de faciliter les contacts intercommunautaires et les activités communes pour prévenir ou régler les litiges susceptibles de donner lieu à des tensions
- Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'information et de communication, dans le cadre de l'action menée pour améliorer les relations entre les communautés, promouvoir le rôle de la société civile et appuyer la mission de bons offices, se traduisant notamment par la production de 365 dossiers de presse et de 120 revues et points de presse, la traduction de 4 600 dossiers de presse et la production de 1 000 notes d'information, et l'organisation de rencontres hebdomadaires entre le Conseiller spécial ou la Représentante spéciale et la presse, sur les réunions tenues avec les dirigeants

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 1.2 Progrès dans la normalisation des conditions de vie dans la zone tampon, dans le nord pour les Chypriotes grecs et les maronites et dans le sud pour les Chypriotes turcs

1.2.1 Poursuite des activités civiles que la Force continue d'appuyer dans la zone tampon, y compris les projets agricoles, les projets de construction d'immeubles commerciaux et résidentiels, et les projets de réparation et d'entretien d'infrastructures (2011/12 : 50; 2012/13 : 75; 2013/14 : 75)

1.2.2 Règlement de toutes les questions soulevées par les communautés minoritaires de l'une et l'autre parties

*Produits*

- Interventions quotidiennes auprès des autorités aux fins du règlement de problèmes rencontrés par les deux communautés dans les domaines éducatif, culturel, religieux ou autres
- Visites hebdomadaires à caractère humanitaire auprès des Chypriotes grecs et des maronites de la zone nord

- Réunions bimensuelles avec les autorités compétentes pour régler les questions liées au logement, à l'aide sociale, à l'éducation et à l'emploi, les questions juridiques et autres questions concernant les Chypriotes turcs de la zone sud
- Réunions quotidiennes avec les autorités locales et la population civile destinées à promouvoir le respect des procédures de la Force concernant l'usage civil de la zone tampon
- Visites mensuelles de lieux de détention et autres procédures judiciaires connexes visant à assurer le suivi, des deux côtés de l'île, du bien-être et de la situation (concernant notamment la non-discrimination) des prisonniers et détenus appartenant à un groupe minoritaire, et la fourniture d'une escorte pour les visites familiales, si nécessaire
- Facilitation, grâce aux contacts avec les autorités compétentes et des groupes de la société civile des deux côtés, de pèlerinages et autres manifestations religieuses ou culturelles dans des lieux situés des deux côtés de l'île ou dans la zone tampon, y compris la fourniture d'une escorte, si nécessaire
- Fourniture de conseils d'ordre juridique, lors de réunions distinctes avec les deux parties, sur des questions touchant l'exécution du mandat de la Force, telles que la gestion des droits de propriété et les activités civiles dans la zone tampon

*Facteurs externes* : Les deux parties coopèrent à la création de conditions permettant l'amélioration des relations; l'ensemble du personnel de la Force peut circuler librement.

Tableau 2

**Ressources humaines : composante 1 (affaires politiques et affaires civiles)**

<i>Catégorie</i>								<b>Total</b>
<i>I. Contingents</i>								
Effectif approuvé 2012/13								–
Effectif proposé 2013/14								–
<b>Variation nette</b>								–
<i>II. Police des Nations Unies</i>								
Effectif approuvé 2012/13								7
Effectif proposé 2013/14								7
<b>Variation nette</b>								–
<i>III. Personnel civil</i>								
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>		<b>Total</b>
<b>Bureau du Conseiller principal</b>								
Postes approuvés 2012/13	–	1	2	–	1	4	–	4
Postes proposés 2013/14	–	1	2	–	1	4	–	4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
<b>Section des affaires civiles</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	1	1	4	8	12	
Postes proposés 2013/14	–	–	2	1	1	4	10	14	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	2	2	
<b>Bureau du porte-parole/Section de l'information</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	1	–	2	3	5	
Postes proposés 2013/14	–	–	1	1	–	2	3	5	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel, personnel civil</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	1	5	2	2	10	11	21	
Postes proposés 2013/14	–	1	5	2	2	10	13	23	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	2	2	
<b>Total (I à III)</b>									
Effectif approuvé 2012/13								28	
Effectif proposé 2013/14								30	
<b>Variation nette</b>								2	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Section des affaires civiles

#### *Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes*

17. La Section des affaires civiles a pour mandat de favoriser le dialogue et la coopération grâce à des activités bicommunautaires et à d'autres mesures de confiance, dont l'ouverture de points de passage supplémentaires, en vue de promouvoir le retour à des conditions de vie normale dans la zone tampon, tout en s'employant à prévenir les activités non autorisées dans cette zone. Les effectifs supplémentaires dont il est fait état au tableau 2 incluent 3 membres de la Police des Nations Unies qui feront office de chefs d'équipe aux fins de la gestion de l'Équipe chargée des affaires civiles du secteur. En outre la Section des affaires civiles bénéficie de l'appui de 15 autres membres de la Police des Nations Unies qui sont remplacés tous les trois à six mois par rotation. Après examen du tableau d'effectifs de la Force, on a estimé que pour préserver la crédibilité de cette dernière auprès de la population locale, il fallait que la Section des affaires civiles tire parti des bénéfices que pouvait procurer la continuité des opérations ainsi que du savoir que la présence continue de spécialistes des affaires civiles avait permis d'acquérir et des connaissances institutionnelles relatives aux questions touchant la sécurité de la zone tampon. Il est donc proposé de créer deux postes de spécialiste des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national) afin de faciliter le règlement, à

l'échelle du secteur, de questions administratives et de problèmes de planification urbaine. Ces administrateurs collaboreraient également avec les agents internationaux de la Force basés dans les secteurs en vue de promouvoir la réconciliation entre les communautés vivant dans la zone tampon et dans d'autres parties de l'île. En outre, ils constitueraient la première équipe de transition chargée d'appuyer la mise en œuvre d'un plan de règlement, qui permettrait à la Force de transférer sans heurt les responsabilités qui lui incombent dans le secteur civil à un processus entièrement contrôlé par les Chypriotes et bénéficiant du plein soutien des Nations Unies.

### **Composante 2 : composante militaire**

18. La composante militaire de la Force continuera d'axer ses activités sur le développement des capacités opérationnelles et l'établissement des conditions nécessaires au maintien de la stabilité et sur l'instauration d'un climat propice à un règlement politique global. Le respect du cessez-le-feu et le maintien du calme dans la zone tampon, et tout particulièrement la prévention de la détérioration des conditions de sécurité qui risquerait d'influer négativement sur le processus politique, resteront des priorités clefs. La Force continuera de s'acquitter des tâches qui lui incombent en ce qui concerne le maintien du cessez-le-feu et de l'intégrité de la zone tampon en organisant des patrouilles motorisées et en appuyant les mesures de confiance telles que les opérations de déminage, l'apaisement des tensions entre les forces adverses et l'application équitable des règles qui régissent l'accès à la zone et son utilisation. La composante militaire continuera aussi à apporter son appui à la mission de bons offices du Secrétaire général.

---

#### *Réalisations escomptées*

#### *Indicateurs de succès*

2.1 Maintien du cessez-le-feu et de l'intégrité de la zone tampon des Nations Unies

2.1.1 Diminution du nombre de violations du cessez-le-feu (2011/12 : 213; 2012/13 : 350; 2013/14 : 200)

2.1.2 Augmentation du nombre d'activités civiles autorisées dans la zone tampon (2011/12 : 2 143; 2012/13 : 2 100; 2013/14 : 2 150)

---

#### *Produits*

- 69 836 semaines de patrouille motorisée, dont 68 640 semaines de patrouille (2 hommes x 660 patrouilles x 52 semaines), 1 040 semaines de patrouille conjointe avec la Police des Nations Unies (2 hommes x 10 patrouilles x 52 semaines) et 156 semaines de patrouille conjointe avec l'Équipe de secteur chargée des affaires civiles (1 homme x 3 patrouilles x 52 semaines)
- 3 360 mois de patrouille aérienne (en moyenne, 4 hommes x 70 patrouilles x 12 mois)
- 6 760 semaines de patrouille motorisée effectuées par le groupe des observateurs militaires et des officiers de liaison, dont 1 664 dans le secteur 1 (2 hommes x 16 patrouilles x 52 semaines), 2 496 dans le secteur 2 (2 hommes x 24 patrouilles x 52 semaines) et 2 600 dans le secteur 4 (2 hommes x 25 patrouilles x 52 semaines)
- 11 315 jours de service dans 6 camps, dont 1 825 au camp Saint-Martin (5 hommes x 365 jours), 2 920 aux camps Roca et général Stefanik (4 hommes x 2 camps x 365 jours), 2 190 à la caserne Wolseley (6 hommes x 65 jours), 365 au camp SzentIstván (1 homme x 365 jours) et 4 015 dans la zone protégée par les Nations Unies (11 hommes x 365 jours)

- 9 855 jours de service en poste d'observation permanent (9 postes x 1 homme x 3 équipes x 365 jours)
- 365 jours de service en poste d'observation de jour (1 poste x 1 homme x 365 jours)
- 22 265 jours de protection des installations des Nations Unies dans 6 camps, dont 2 920 dans les camps Saint-Martin et Roca (2 hommes x 2 camps x 2 rotations x 365 jours), 2 920 à la caserne Wolseley (8 hommes x 365 jours), 4 380 aux camps général Stefanik et SzentIstván (3 hommes x 2 camps x 2 rotations x 365 jours) et 12 045 dans la zone protégée par les Nations Unies (33 hommes x 365 jours)
- 1 320 heures de patrouille et d'appui aériens (110 heures de vol x 12 mois) sur toute la longueur de la zone tampon
- 5 995 contacts quotidiens de liaison avec les forces en présence à tous les niveaux sur les questions concernant la zone tampon, dont 520 au quartier général de la Force (10 contacts x 52 semaines) et 5 475 au niveau des secteurs (15 contacts x 365 jours)
- 53 290 jours de réserve d'intervention rapide au niveau de la section, dont 27 375 avec 2 heures de préavis (25 hommes x 3 secteurs x 365 jours), 18 250 au niveau de la Réserve mobile de la Force avec 2 heures de préavis (25 hommes x 2 sections x 365 jours), 2 920 jours d'intervention rapide (4 hommes x 2 sections x 365 jours), 1 095 au niveau des patrouilles hélicoptérées avec 30 minutes de préavis (3 hommes x 1 hélicoptère x 365 jours) et 3 650 de patrouille de police militaire (2 hommes de la police militaire de la Force x 5 patrouilles x 365 jours)
- Surveillance quotidienne de la zone tampon par télévision en circuit fermé, système de localisation de cibles, GPS et moyens d'observation nocturne
- 3 225 jours d'appui, dont 1 500 d'appui aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux missions de bons offices et aux entités participant aux mesures de confiance et de réconciliation et aux activités humanitaires (60 événements x 25 hommes), 350 d'appui lors d'événements officiels (14 événements x 25 hommes) et 1 375 d'appui lors de manifestations sociales, comme les pèlerinages, les manifestations organisées aux dates anniversaires et les réunions bicommunautaires
- Entretien de 11,472 kilomètres de clôture entourant les 4 champs de mines restants

*Facteurs externes* : Les parties en présence coopèrent.

Tableau 3  
**Ressources humaines : composante 2 (composante militaire)**

<i>Catégorie</i>							<b>Total</b>	
<i>I. Contingents</i>								
Effectif approuvé 2012/13							<b>834</b>	
Effectif proposé 2013/14							<b>834</b>	
<b>Variation nette</b>							–	
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>								
<i>II. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<b>Total</b>
<b>Bureau du commandant de la Force</b>								
Effectif approuvé 2012/13	–	1	–	–	1	<b>2</b>	2	<b>4</b>
Effectif proposé 2013/14	–	1	–	–	1	<b>2</b>	2	<b>4</b>

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total (I + II)</b>									
Effectif approuvé 2012/13	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>838</b>
Effectif proposé 2013/14	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>838</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-

### Composante 3 : Police des Nations Unies

19. Le mandat de la composante police de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre est fondé sur l'application du paragraphe 5 de la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité. Cette composante continuera de se concentrer sur la promotion de la confiance entre les deux communautés et sur les activités touchant l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles. Elle renforcera aussi son appui aux autres composantes en intensifiant ses activités de patrouille, et continuera de mettre à profit ses relations avec la police et autres autorités compétentes et avec des organisations non gouvernementales des deux parties pour définir des stratégies plus efficaces de lutte contre la criminalité et pour faciliter, au besoin, les enquêtes sur les infractions commises dans la zone tampon. Elle continuera à chercher de nouvelles façons de promouvoir la coopération entre les autorités de police des deux parties dans les affaires criminelles touchant les deux communautés, d'appuyer les missions de bons offices du Secrétaire général concernant l'application des mesures de confiance, et de fournir une assistance technique au Comité technique chargé de la criminalité et des questions pénales et de la salle de communication mixte. Elle continuera aussi de contribuer au fonctionnement du point de passage de Limnitis/Yesilirmak.

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

3.1 Renforcement du maintien de l'ordre dans la zone tampon

3.1.1 Baisse du nombre d'incidents ou de violations grâce au renforcement des mesures de prévention et de la coopération avec les services de police respectifs et d'autres entités chargées du maintien de l'ordre (2011/12 : 176; 2012/13 : 530; 2013/14 : 170)

#### Produits

- 5 840 jours de patrouille de la Police des Nations Unies (2 policiers x 8 postes de police x 365 jours)
- 3 900 jours d'activités humanitaires menées par la Police des Nations Unies à l'intention des Chypriotes grecs et des maronites dans le nord, des Chypriotes turcs dans le sud, et des deux communautés dans la zone tampon (15 policiers x 5 jours x 52 semaines)
- 156 jours de contribution de la Police des Nations Unies aux activités de liaison avec les autorités de police et autres instances chargées du maintien de l'ordre (1 policier x 3 jours de réunion x 52 semaines)
- 728 jours de contribution de la Police des Nations Unies à l'organisation d'escortes au point de passage de Limnitis/Yesilirmak (2 policiers x 7 jours x 52 semaines)

- 96 semaines de fourniture d'une assistance technique au Comité technique chargé de la criminalité et des questions pénales par la Police des Nations Unies (1 policier x 2 jours de réunion x 48 semaines)
- 240 jours de contribution de la Police des Nations Unies aux activités de liaison et de suivi pour la salle de communication mixte (1 policier x 5 jours x 48 semaines)

*Facteurs externes* : Coopération des forces de police des deux parties

Tableau 4  
Ressources humaines : composante 3 (Police des Nations Unies)

<i>Catégorie</i>							<b>Total</b>	
<i>I. Contingents</i>							–	
<i>II. Police des Nations Unies</i>								
Effectif approuvé 2012/13							<b>62</b>	
Effectif proposé 2013/14							<b>62</b>	
<b>Variation nette</b>							–	
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Total</i>	
<b>Bureau du Conseiller principal pour les questions de police</b>								
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	–	–	<b>1</b>	1	<b>2</b>
Postes proposés 2013/14	–	–	1	–	–	<b>1</b>	1	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total (I à III)</b>								
Postes approuvés 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	<b>64</b>
Postes proposés 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	<b>64</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–

#### Composante 4 : appui

20. Au cours de l'exercice, la composante appui fournira des services efficaces et économiques concernant la logistique, l'administration et la sécurité afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat, en exécutant les produits qui s'y rapportent, en améliorant ses services et en réalisant des gains d'efficacité. Elle appuiera l'effectif autorisé de la Force, soit 860 militaires, 69 membres de la Police des Nations Unies et, pour le personnel civil, 38 agents recrutés sur le plan international et 112 recrutés sur le plan national. Cet appui englobera tous les types de services, y compris l'exécution de programmes sur le VIH/sida, l'administration du personnel, des services financiers, des soins de santé, l'amélioration des conditions d'hébergement des troupes, des services informatiques, des transports aériens et terrestres, des opérations d'approvisionnement et de reconstitution des stocks, et des services de sécurité pour l'ensemble de la Force.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.1 Fourniture à la Force d'un appui efficace et rationnel dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

4.1.1 Inventaire physique de 100 % des biens durables de la mission à la fin de l'exercice (2011/12 : 100 %; 2012/13 : 100 %; 2013/14 : 100 %)

4.1.2 Maintien du nombre d'accidents de la circulation impliquant des véhicules de la Force (2011/12 : 4 par mois; 2012/13 : 4 par mois; 2013/14 : 4 par mois)

4.1.3 Atteinte de 100 % des objectifs par rapport aux valeurs de référence fixées dans les indicateurs de réalisation retenus pour la gestion du matériel

4.1.4 Diminution de 5 % de la consommation d'électricité dans 11 endroits (2011/12 : 6 044 859 kWh; 2012/13 : 5 982 363 kWh; 2013/14 : 5 682 167 kWh)

4.1.5 Progrès accomplis en ce qui concerne l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et d'Umoja

*Produits***Amélioration des services**

- Augmentation, de 10 à 14, du nombre de postes d'observation dont l'équipement informatique fonctionne à l'énergie solaire
- Mise en œuvre du projet de conservation de l'énergie, notamment installation de chauffe-eau solaires, isolation des logements en préfabriqué et connexion de condensateurs de compensation
- Amélioration des normes qui s'appliquent à la restauration, dans 8 cuisines de la Force où le matériel a été remplacé et/ou réparé, ainsi que des conditions de vie existantes dans des postes d'observation et de police où le mobilier inutilisable a été remplacé
- Fourniture d'un appui aux fins de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), notamment la reconfiguration des processus-métier afin de s'assurer du respect de ces normes, la mise en conformité des instructions permanentes aux missions avec lesdites normes et la formation du personnel de la Force qui s'occupe des finances, du budget et de la gestion des biens
- Fourniture d'un appui à la mise en œuvre du projet Umoja, notamment les analyses de la qualité des données de l'ancien système et le nettoyage des données, au sein de la Force

**Contingents, police et personnel civil**

- Déploiement, relève et rapatriement de 860 membres des contingents et de 69 membres de la Police des Nations Unies, en moyenne
- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents et relevant du soutien logistique autonome pour 812 membres des contingents (à l'exclusion des officiers d'état-major)
- Fourniture et entreposage de rations pour 812 membres des contingents (à l'exclusion des officiers d'état-major) dans 6 positions militaires
- Administration de 150 civils, dont 38 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 112 agents des services généraux recrutés sur le plan national

- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline destiné à l'ensemble du personnel militaire, du personnel de police et du personnel civil (formation, prévention, surveillance et recommandation de mesures correctives en cas de conduite répréhensible)

### **Installations et infrastructures**

- Remise en état et entretien du quartier général de la Force, de 17 postes militaires et de 8 postes de la Police des Nations Unies, y compris 2 900 interventions pour répondre à des demandes de services
- Rénovation du bâtiment où sont entreposées les rations, qui se trouve au camp général Stefanik (secteur 4)
- Services d'assainissement pour tous les locaux, y compris l'évacuation des eaux usées et la collecte et l'élimination des déchets
- Exploitation et entretien de 92 groupes électrogènes
- Exploitation et entretien de 12 conteneurs frigorifiques et de 16 congélateurs-chambre
- Entretien et remise en état de 75 km de pistes de patrouille
- Achèvement du revêtement en asphalte d'une surface de 3 000 m<sup>2</sup> dans la zone protégée par les Nations Unies et le secteur de l'hôtel Ledra Palace (secteur 2)
- Entretien de 21 hélistations conformément aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale
- Construction d'un gymnase au camp Saint Martin (secteur 1)
- Approvisionnement en diesel pour les groupes électrogènes (157 000 litres) et en fioul domestique (220 000 litres)

### **Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 303 véhicules, dont 9 véhicules blindés au quartier général de la Force (164 véhicules appartenant à l'ONU, 39 appartenant aux contingents et 103 véhicules de location)
- Approvisionnement en essence (40 000 litres) et en diesel (857 000 litres)
- Poursuite du programme de sécurité routière et d'évaluation des aptitudes à la conduite pour tout le personnel des Nations Unies

### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 3 hélicoptères (dont 1 de réserve fourni à titre gracieux pour remplacer l'un des 2 autres lors des opérations d'entretien ou en cas de panne)
- Approvisionnement en carburant aviation (260 873 litres)

### **Communications**

- Exploitation et entretien d'un circuit loué de communication entre Chypre et Valence (Espagne) nécessaire aux opérations de téléphonie et de télécopie (aussi bien sécurisées qu'ordinaires), 5 terminaux satellite pour Réseau mondial à large bande (B-GAN), 10 centraux téléphoniques, 32 liaisons hertziennes, 1 répéteur-émetteur à haute fréquence, 16 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence et 14 systèmes hélio-électriques

### **Informatique**

- Appui à l'exploitation et entretien du réseau informatique, comprenant 15 serveurs, 86 ordinateurs virtuels clients légers, 359 ordinateurs de bureau, 62 ordinateurs portables, 68 imprimantes et 32 expéditeurs numériques sur 25 sites

### Services médicaux

- Exploitation et entretien de 7 postes de premiers secours, de 6 installations médicales de niveau I (2 hôpitaux appartenant à des contingents et 4 installations médicales appartenant à l'ONU)
- Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies en poste à Chypre, avec 7 établissements médicaux externes sur 4 sites
- Exploitation et entretien d'installations nécessaires aux services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels pour le VIH/sida destinés à l'ensemble du personnel de la mission
- Programme d'information sur le VIH/sida, y compris formation initiale obligatoire pour tous les membres du personnel à leur entrée en fonctions, mise à jour des connaissances et éducation par les pairs, pour l'ensemble du personnel de la mission

### Sécurité

- Fourniture, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'administrateur/Chef de mission désigné, de conseils relatifs à la sécurité
- Établissement, actualisation et soumission de documents essentiels relatifs à la sécurité, notamment le plan de sécurité propre au pays, les évaluations des risques, les rapports touchant aux incidents survenus, les mises à jour et bilans relatifs à la sécurité et les rapports portant sur les opérations d'évacuation et de réception
- Coordination, le cas échéant, de la protection rapprochée offerte aux hauts responsables de la mission et aux personnalités de haut niveau en visite
- Contrôle, selon que de besoin, des conditions de sécurité aux domiciles du responsable/Chef de mission désigné et d'autres membres du personnel
- Initiation aux questions de sécurité et organisation d'exercices de lutte contre les incendies à l'intention de membres du personnel désignés
- Organisation de sessions d'information sur la sensibilisation aux questions de sécurité et les plans d'urgence à l'intention de tous les membres de la mission
- Mise en place d'un dispositif conforme au système de gestion de la sécurité propre aux Nations Unies et à même de garantir la sécurité de tous les membres du personnel et des personnes reconnues à leur charge

*Facteurs externes* : Les fournisseurs et entrepreneurs sont en mesure de livrer les biens et services conformément aux contrats.

Tableau 5

### Ressources humaines : composante 4 (appui)

<i>Categorie</i>	<b>Total</b>
<i>I. Contingents</i>	
Postes approuvés 2012/13	<b>26</b>
Postes proposés 2013/14	<b>26</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>
<i>II. Police des Nations Unies</i>	
	<b>–</b>

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
<b>Section de la sécurité</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	–	1	2	3	5	
Postes proposés 2013/14	–	–	1	–	1	2	3	5	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Division de l'appui à la mission</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	1	4	1	14	20	95	115	
Postes proposés 2013/14	–	1	4	1	14	20	93	113	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	(2)	(2)	
<b>Total partiel, personnel civil</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	1	5	1	15	22	98	120	
Postes proposés 2013/14	–	1	5	1	15	22	96	118	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	(2)	(2)	
<b>Total (I à III)</b>									
Effectif approuvé 2012/13								146	
Effectif propose 2013/14								144	
<b>Variation nette</b>								(2)	

<sup>a</sup> Comprend les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

### Division de l'appui à la mission

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes*

21. Afin de réaliser l'objectif escompté, à savoir fournir un appui aux contingents, à la Police des Nations Unies et aux composantes opérationnelles de la Force, la Division de l'appui à la mission a examiné la composition de ses effectifs. En conséquence, il est proposé de supprimer deux postes, dont un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du chef des services d'appui intégrés et un poste d'assistant à la gestion des installations (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section du génie. Les fonctions exercées par les titulaires de ces postes seront redistribuées parmi les effectifs en place.

22. En outre, la Force se propose de regrouper toutes les fonctions en rapport avec le budget et les finances au sein d'une seule et même Section des finances et du budget. Ainsi 11 postes au total, dont 9 inscrits au budget de la Section des finances et 2 (1 poste d'assistant (finances) et 1 poste d'assistant (budget) relevant tous deux de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national) au budget du bureau du Chef de l'appui à la Mission seront regroupés pour constituer la nouvelle section, qui sera dirigée par un fonctionnaire (de classe P-4) ayant rang de chef des services financiers et budgétaires qui aura pour adjoint l'administrateur

chargé des finances (Service mobile). Les changements proposés visent à améliorer l'aptitude de la Force à fournir des services de gestion et des services consultatifs connexes aux fins de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et du progiciel de gestion intégré Umoja, ce qui permettra d'intégrer les systèmes de gestion financière, de gestion des ressources humaines et d'inventaire. Le regroupement proposé vise aussi à permettre une meilleure adéquation entre l'élaboration du budget et son exécution.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2011/12) (1)	Montant alloué (2012/13) (2)	Dépenses prévues (2013/14) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	21 153,7	20 537,5	20 205,2	(332,3)	(1,6)
Police des Nations Unies	2 720,5	2 705,0	2 757,5	52,5	1,9
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>23 874,2</b>	<b>23 242,5</b>	<b>22 962,7</b>	<b>(279,8)</b>	<b>(1,2)</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	6 876,9	6 366,2	6 615,5	249,3	3,9
Personnel recruté sur le plan national	8 550,8	7 666,2	8 040,1	373,9	4,9
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autres que pour les réunions)	191,9	192,0	192,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>15 619,6</b>	<b>14 224,4</b>	<b>14 847,6</b>	<b>623,2</b>	<b>4,4</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	19,1	44,0	52,7	8,7	19,8
Voyages	304,4	400,4	339,2	(61,2)	(15,3)
Installations et infrastructures	9 093,8	9 044,4	9 198,2	153,8	1,7
Transports terrestres	3 690,6	3 365,3	2 766,4	(598,9)	(17,8)
Transports aériens	1 450,6	2 025,0	2 350,8	325,8	16,1
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Communications	722,6	731,2	523,7	(207,5)	(28,4)
Informatique	749,1	571,4	713,1	141,7	24,8
Santé	358,5	352,9	332,2	(20,7)	(5,9)
Matériel spécial	4,4	19,6	25,2	5,6	28,6

Catégorie	Dépenses (2011/12) (1)	Montant alloué (2012/13) (2)	Dépenses prévues (2013/14) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Fournitures, services et matériel divers	436,1	554,9	594,7	39,8	7,2
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>16 829,2</b>	<b>17 109,1</b>	<b>16 896,2</b>	<b>(212,9)</b>	<b>(1,2)</b>
<b>Total brut</b>	<b>56 323,0</b>	<b>54 576,0</b>	<b>54 706,5</b>	<b>130,5</b>	<b>0,2</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	2 465,3	2 043,5	2 234,8	191,3	9,4
<b>Total net</b>	<b>53 857,7</b>	<b>52 532,5</b>	<b>52 471,7</b>	<b>(60,8)</b>	<b>(0,1)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées) <sup>a</sup>	1 276,6	1 530,2	1 228,3	(301,9)	(19,7)
<b>Total</b>	<b>57 599,6</b>	<b>56 106,2</b>	<b>55 934,8</b>	<b>(171,4)</b>	<b>(0,3)</b>

<sup>a</sup> Le montant des dépenses prévues pour l'exercice 2013/14 a été établi compte tenu du montant de 1 228 300 dollars versé par le Gouvernement chypriote.

## B. Contributions non budgétisées

23. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2013/14 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	343,4
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>343,4</b>

<sup>a</sup> Valeur marchande, selon les estimations de la Force, du coût des postes d'observation des Nations Unies et des bureaux et logements mis gracieusement à la disposition des contingents et des unités de police des Nations Unies par le Gouvernement chypriote, y compris le complexe du quartier général de la Force.

## C. Gains d'efficacité

24. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 prennent en compte les mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant	Mesure
Rations de combat et eau potable	75,0	Réduction des stocks, qui ne sont prévus que pour 8 jours contre 14 précédemment
Relève du personnel militaire et de police	891,0	Amélioration de la planification et des arrangements concernant le transport du personnel militaire

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Communications assurées par les réseaux commerciaux	180,0	Démantèlement de toutes les stations terrestres de transmission par satellite de la Force, qui seront remplacées par des lignes terrestres louées, plus économiques
Location de véhicules	600,0	Réduction du nombre de véhicules de location utilisés par la Force (81 de moins), suite au transfert de véhicules provenant de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, et une réduction générale du parc automobile de la Force
Coûts de l'électricité	68,0	Réduction de 5 % de la consommation dans 11 sites
Voyages (liés à la formation)	61,0	Recours accru à des programmes de formation en ligne et à des outils de vidéoconférence et mise en œuvre d'une politique de formation des formateurs
<b>Total</b>	<b>1 875,0</b>	

#### D. Taux de vacance de postes

25. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2011/12</i>	<i>Taux budgétisé 2012/13</i>	<i>Projection 2013/14</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Contingents	0,2	1,0	1,0
Police des Nations Unies	2,9	4,0	2,0
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	2,6	5,0	3,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2,7	2,0	5,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	25,0

#### E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

26. Les montants prévus pour l'exercice 2013/14, sur la base des taux de remboursement standard du matériel majeur (dans le cadre de contrats de location avec services) et du soutien logistique autonome, s'établissent à 1 425 300 dollars, répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>		
<b>Matériel majeur</b>			
Contingents	1 246,0		
<b>Total partiel</b>	<b>1 246,0</b>		
<b>Soutien logistique autonome</b>			
Installations et infrastructures	179,3		
<b>Total partiel</b>	<b>179,3</b>		
<b>Total</b>	<b>1 425,3</b>		
<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la mission</b>			
Contraintes du milieu	–	–	–
Usage opérationnel intensif	–	–	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	–	–	–
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,25-3,75		

## F. Formation

27. Le montant estimatif des ressources nécessaires à la formation pour l'exercice 2013/2014 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	8,7
Voyages	
Voyages au titre de la formation	101,1
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	32,2
<b>Total</b>	<b>142,0</b>

28. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2013/2014, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre prévu 2012/13</i>	<i>Nombre proposé 2013/14</i>	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre prévu 2012/13</i>	<i>Nombre proposé 2013/14</i>	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre prévu 2012/13</i>	<i>Nombre proposé 2013/14</i>
Formation interne	–	38	9	8	55	6	8	77	–
Formation externe <sup>a</sup>	13	13	16	6	12	5	–	7	–
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>51</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>67</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>84</b>	<b>–</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours de formation assumés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

29. Le programme de formation pour l'exercice 2013/14, au titre duquel des crédits d'un montant de 142 000 dollars ont été demandés, vise à renforcer les compétences spécialisées et techniques des membres de la Force, à la faveur de différents programmes de formation interne et externe, dans le domaine des finances et du budget, de la gestion du personnel et du développement organisationnel, des achats, de la gestion du matériel et des communications.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

30. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(332,3)	(1,6 %)

#### • Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

31. La diminution des montants demandés s'explique principalement par le fait qu'il n'est plus demandé de paiement supplémentaire aux pays fournisseurs de contingents, mesure qui avait été approuvée pour l'exercice 2012/13 uniquement. La variation est en partie compensée par la hausse des montants demandés pour couvrir le coût des rations, en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat en janvier 2013.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	249,3	3,9 %

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

32. L'augmentation des ressources demandées est principalement due à l'application d'un taux de vacance de postes de 3 %, contre 5 % au cours des exercices précédents, compte tenu des taux d'occupation récemment observés.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	373,9	4,9 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

33. L'augmentation des ressources demandées est principalement due à la création proposée, au sein de la Section des affaires civiles, de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national. Cette variation est partiellement compensée par la baisse des ressources demandées suite à la suppression de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au sein de la Division de l'appui à la mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	8,7	19,8 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

34. L'augmentation des ressources demandées est principalement due à l'engagement d'un formateur chargé de mettre en œuvre le Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	(61,2)	(15,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

35. La diminution des montants demandés s'explique principalement par le recours accru, lorsque cela est possible, à des outils de vidéoconférence et à des programmes de formation à rythme libre, à distance ou en ligne, et par la mise en œuvre d'une politique de formation des formateurs, tous moyens qui permettent de réduire les voyages entrepris à des fins de formation.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructure</b>	153,8	1,7 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

36. L'augmentation des ressources demandées est principalement due aux facteurs suivants : a) le coût de l'électricité, plus élevé que prévu; b) le remplacement du matériel de sûreté et de sécurité; et c) la consommation de combustible de chauffage plus élevée que prévue en raison de l'évolution récente des conditions météorologiques. La variation est en partie compensée par la baisse des ressources demandées pour les services d'entretien et le fait qu'aucune dépense n'est prévue

pour acheter des installations préfabriquées, tout le matériel nécessaire ayant déjà été remplacé au cours de l'exercice 2012/13.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(598,9)	(17,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

37. La diminution des montants demandés s'explique principalement par la baisse du nombre de véhicules loués, lequel est tombé de 184 en 2012/13 à 103 pour 2013/14, suite au transfert de 67 véhicules de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste. La variation est en partie compensée par la hausse des montants demandés pour les réparations, l'entretien et les pièces détachées.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	325,8	16,1 %

• **Facteurs externes : modification des lettres d'attribution**

38. L'augmentation des montants demandés s'explique principalement par les facteurs suivants : a) modification des lettres d'attribution passées entre l'ONU et un pays fournisseur de contingents, lesquelles prévoient une augmentation du coût des heures de vol de deux hélicoptères (1 Bell 212 et 1 H-500), et frais de peinture de ces appareils, pour lesquels aucun crédit n'avait été prévu au budget de l'exercice 2012/13; et b) hausse du coût moyen du carburant d'aviation, qui passe de 0,897 dollar le litre en 2012/13 à 0,966 dollar par litre en 2013/14.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications</b>	(207,5)	(28,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

39. La diminution des montants demandés s'explique principalement par le fait qu'aucune dépense n'est prévue au titre de la contribution de la Force aux frais d'utilisation du transpondeur mondial suite au démantèlement de toutes les stations terrestres de transmission par satellite de la Force et à la baisse concomitante des frais de vidéoconférence.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	141,7	24,8 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

40. L'augmentation des montants demandés s'explique principalement par la recrudescence de la demande en services informatiques d'appui technique de premier, deuxième et troisième niveau et de mise à jour des systèmes et des applications informatiques, pour un montant de 320 dollars par ordinateur, y compris le paquet d'applications d'appui aux missions (qui permet l'utilisation d'Umoja en 18 modules), et la fourniture de services d'appui techniques centralisés par le Bureau de l'informatique et des communications, à raison de 75 dollars par

ordinateur. La variation est en partie compensée par la baisse des montants demandés au titre des pièces détachées et des fournitures, calculés sur la base de 4 % de la valeur totale des fournitures inventoriées.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	(20,7)	(5,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

41. La diminution des montants demandés s'explique principalement par la baisse du coût de remplacement du matériel médical, étant donné qu'il est prévu d'en acheter moins et de remplacer moins de fournitures médicales.

	<i>Variation</i>	
<b>Matériel spécial</b>	5,6	28,6 %

• **Gestion : produits et moyens revus à la hausse**

42. L'augmentation des montants demandés s'explique par l'achat de trois paires de jumelles destinées à remplacer du matériel ayant plus de 10 ans d'âge.

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

43. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre portent sur les points suivants :

a) **Ouverture d'un crédit d'un montant de 54 706 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, dont un montant de 23 990 567 dollars financé au moyen des contributions volontaires versées par les Gouvernements chypriote (17 490 567 dollars) et grec (6,5 millions de dollars);**

b) **Mise en recouvrement du montant de 30 715 933 dollars, représentant le solde du crédit ouvert à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 2 559 661 dollars par mois.**

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/264 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU**

**A. Assemblée générale**

Questions transversales

(Résolution 66/264)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Note que, s'agissant du personnel civil, les taux de vacance de postes et de rotation ont un peu diminué récemment, tout en considérant qu'il y a encore des progrès à faire en la matière, et prie donc le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 21)</p>	<p>La Force a de faibles taux de vacance de postes par rapport à ses effectifs et continue de faire de son mieux pour que les postes vacants soient rapidement pourvus.</p>
<p>Souligne qu'il importe que le Secrétaire général étudie dans le détail les besoins en personnel civil de chaque mission de maintien de la paix, afin en particulier de déterminer les possibilités de transformer les postes du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national et d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, notamment en cas de révision importante du mandat ou du niveau des effectifs autorisés, de sorte que la structure des effectifs civils permette à la mission de s'acquitter efficacement de son mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs dans toutes les missions (par. 23)</p>	<p>La Force révisé en permanence la structure de ses effectifs et, au cours des six exercices précédents, a transformé trois postes du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national.</p>
<p>Se félicite des améliorations obtenues en ce qui concerne, notamment, le contrôle physique des biens durables, souligne qu'il importe de renforcer l'ensemble du cycle de gestion de la chaîne logistique des opérations de maintien de la paix et, à ce sujet, prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 30)</p>	<p>Le Groupe de gestion des biens et les unités à comptabilité autonome de la Force s'emploient à renforcer les contrôles internes portant sur la gestion du matériel, comme il ressort des principaux indicateurs de résultats liés à la gestion des biens, observés par la Force. Le contrôle physique de tout le matériel appartenant à l'ONU (100 %) se fait tout au long de l'année. Le système de réception et d'inspection est solide et rapide, de sorte que le matériel est inspecté et inscrit dans les registres d'inventaire de la Force sans tarder. En outre, la Force a institué un rapport mensuel sur le transfert de matériel, présenté aux unités à comptabilité autonome et</p>

*Décision ou demande**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de veiller à l'application des directives relatives à l'utilisation des véhicules officiels en dehors du service et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 31)

au Groupe de la gestion des biens par les utilisateurs finals, afin de faciliter le suivi du matériel et la mise en place de garde-fous, tout en évitant le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation.

La Force confirme que des procédures ont été mises en place pour rendre compte tous les mois de l'utilisation par l'ensemble du personnel civil recruté sur le plan international, du personnel militaire et de la Police des Nations Unies des véhicules officiels en dehors du service et recouvrer le montant de ces frais.

## **B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

Questions transversales

(A/66/718)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif se félicite des efforts engagés pour définir des objectifs transversaux de réduction des ressources et examiner de façon critique les prévisions de dépenses d'équipement par mission, et prend note des assurances données au sujet de la prise en compte de la situation particulière de chaque opération de maintien de la paix lors de l'établissement des budgets. Il considère toutefois que les projets auraient dû renfermer de plus amples renseignements sur la façon dont ces mesures vont être appliquées dans chaque mission, y compris les mesures d'atténuation envisagées le cas échéant pour faire en sorte que l'accomplissement des mandats n'en pâtisse pas (par. 33).

Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont prévu des réductions, en consultation avec chaque mission et à l'issue d'analyses et de discussions concernant les circonstances particulières de chacune d'entre elles. En l'occurrence, les réductions ont été déterminées en examinant les données relatives au budget et aux résultats, en comparant les niveaux de ressources entre missions similaires, ainsi que les progrès en matière de mise en œuvre des piliers principaux de la stratégie globale d'appui aux missions, les conditions opérationnelles et le mandat de chaque mission.

Chaque mission apportera les changements opérationnels qu'elle jugera utile en fonction de ses besoins et de ses circonstances particulières, mais elles devront toutes s'efforcer de réduire le gaspillage et les pertes, et de fonctionner de manière plus efficace. Toutes les missions doivent tenir compte de l'obligation de faire plus avec moins, compte tenu de la forte augmentation des coûts des missions de maintien de la paix. Il faudra, notamment, réduire le matériel nécessitant du carburant, en particulier les véhicules, les moyens aériens et les groupes électrogènes; améliorer les filières d'approvisionnement et la gestion des entrepôts; et maintenir la coordination des besoins en matière de moyens aériens entre les missions bénéficiant de

À ce sujet, le Comité consultatif recommande d'éviter d'assimiler le report de dépenses d'équipement à l'application de mesures d'économie durables reposant sur la transformation des modes de fonctionnement en vue d'exécuter plus efficacement les mandats. Il compte qu'une planification judicieuse aura lieu pour garantir que toute reconduite des dépenses d'équipement reportées de l'exercice 2012/13 ne se solde pas pour les États Membres par une charge financière supplémentaire lors d'exercices ultérieurs (par. 34).

Le Comité consultatif estime que les coefficients délais de déploiement et taux de vacance de postes à appliquer devraient reposer sur des hypothèses budgétaires pleinement justifiées tenant compte des données historiques et des facteurs prévisibles. Ces coefficients devraient être clairement justifiés dans les projets de budget, en particulier lorsqu'ils diffèrent de ceux effectivement observés au moment de l'établissement du budget (par. 36).

Le Comité consultatif estime que les réformes de la gestion des ressources humaines approuvées par l'Assemblée générale au cours des dernières années et l'utilisation des fichiers de candidats présélectionnés devraient conduire à une réduction manifeste et soutenue des taux effectifs de vacance des postes du personnel civil dans toutes les opérations de maintien de la paix. Il considère par conséquent que cette question devrait rester à l'examen lors de la présentation des futurs projets de budget (par. 38).

l'appui du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. Par conséquent, les obligations prescrites et autres besoins opérationnels, qui demeurent un impératif pour toutes les missions, ne seront pas concernés par ces réductions et sont pris en compte dans les projets de budget présentés.

Le Département de l'appui aux missions continue d'améliorer son processus décisionnel en déterminant les priorités stratégiques sur lesquelles s'appuiera l'établissement du budget de toutes les missions. Ainsi, les missions devront hiérarchiser les ressources existantes, examiner avec le plus grand soin le remplacement d'actifs en fonction des priorités et justifier tout autre nouveau besoin. Définir les priorités stratégiques et relier les propositions ciblées très tôt dans le processus permet au Département de l'appui aux missions, au Département des affaires politiques et au Département des opérations de maintien de la paix d'adopter une gestion transversale des ressources. Les dépenses d'équipement sont indispensables à la bonne exécution du mandat des missions de maintien de la paix mais cette stratégie devrait permettre au Département de l'appui aux missions et au Département des opérations de maintien de la paix de réduire, dans les années à venir, le fardeau financier qu'elles représentent.

Les taux de vacance de postes pour l'exercice 2013/14 reposent sur des tendances observées récemment en matière d'occupation des postes.

La Force suit les recommandations du Comité consultatif. Depuis la mise en place de fichiers de candidats présélectionnés, la Force y a eu recours pour tous les recrutements, réduisant ainsi son taux de vacance de postes.

Le Comité consultatif réitère qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant une longue période et, en particulier, avant que la création de nouveaux postes ne soit proposée à l'Assemblée générale. Le Comité consultatif n'est pas certain que chaque opération de maintien de la paix procède régulièrement à de tels examens. À cet égard, il est rappelé que dans le contexte du projet de budget-programme, l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/246, a entériné la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le projet de budget-programme précise en quoi chacun des postes vacants depuis au moins deux ans reste nécessaire et pourquoi il n'a pas pu être pourvu. Le Comité recommande d'appliquer le même critère aux postes des opérations de maintien de la paix et de faire figurer des informations sur les postes vacants depuis au moins deux ans dans les projets de budget des missions, assorties de justifications spécifiques pour ceux qu'il est proposé de maintenir (par. 54).

À cet égard, le Comité consultatif reste préoccupé par la proportion des ressources affectées à la formation qui sert à couvrir les frais de voyage liés aux formations. Il réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (par. 74).

Le Comité recommande qu'à l'avenir, des efforts soient déployés, dans le cadre des rapports sur les gains d'efficacité et les économies réalisées, pour collecter et fournir des données fiables permettant d'établir indubitablement les relations de cause à effet entre les mesures prises et tout gain d'efficacité ou économie. Le Comité note qu'à l'heure actuelle, l'évaluation de l'impact des mesures d'efficacité sur l'exécution des mandats et la prestation de services laisse à désirer (par. 86).

Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général examine les dotations en véhicules et matériel informatique au sein des opérations de maintien de la paix et les aligne sur les ratios fixés par le Département de l'appui aux missions qui ont été promulgués dans le Manuel des coûts standard. Le Comité demande que des renseignements soient communiqués sur cette question dans le prochain rapport d'ensemble. Le Comité reconnaît que

La Force maintient un faible taux de vacance de postes par rapport à ses effectifs et continue de faire tout son possible pour que les postes vacants soient rapidement pourvus.

La Force fait tout son possible pour minimiser les frais de voyage liés aux formations en accordant une attention particulière aux frais par rapport au rendement de l'investissement dans le cadre de l'élaboration du projet de budget.

La Force fait de son mieux pour que les gains d'efficacité et les économies soient définis en fonction de certains critères, afin d'en faciliter l'évaluation. Ainsi, pour l'initiative de collaboration concernant la location de lignes mentionnée au paragraphe 9 du présent rapport, il a été facile de déterminer les réductions de ressources et les augmentations de produits.

La Force suit les recommandations du Comité consultatif. S'agissant de l'informatique, elle respecte les ratios fixés dans le Manuel des coûts standard, sauf pour ce qui est des ordinateurs et des imprimantes. Dans le Manuel, ce ratio est de 4 pour 1, alors qu'il est de 3,6 pour 1 au sein de la Force. Il est impossible à la Force d'appliquer le ratio défini car, pour citer un exemple, les circonstances opérationnelles font que des postes d'observation militaires ont un ordinateur et une

certaines circonstances propres aux missions peuvent justifier un dépassement des ratios et demande que si tel est le cas, les raisons en soient clairement données dans les projets de budget des missions concernées pour l'exercice 2013/14 (par. 91).

Le Comité estime que les services fournis par les coordonnateurs des opérations de relève sont utiles aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et espère que le Secrétaire général cherchera à dégager les ressources nécessaires pour qu'il y soit fait appel (par. 102).

Le Comité demande en outre que les futurs projets de budget des opérations de maintien de la paix donnent des informations sur tous les projets de construction pour lesquels des ressources supérieures à 1 million de dollars sont demandées pour l'exercice en question (par. 106).

Le Comité consultatif prend note des mesures qui ont été prises pour transférer les véhicules entre missions en vue de faire face aux nouveaux besoins mais reste d'avis qu'il faudrait effectuer un examen approfondi des dotations en véhicules des missions de maintien de la paix (par. 110).

Le Comité est bien conscient que l'évolution des situations opérationnelles peut donner lieu à des dépenses supplémentaires au titre des voyages, dans certains cas, mais il est néanmoins préoccupé par l'ampleur du dépassement signalé sur ce poste pour l'exercice 2010/11. Il souligne qu'il importe de veiller à ce que les ressources demandées pour les voyages soient budgétisées correctement et de faire de son mieux pour que les dépenses correspondantes ne dépassent pas les limites des crédits approuvés (par. 137).

Le Comité note que les prévisions de dépenses afférentes aux voyages ont diminué mais il estime que les besoins exprimés dans ce domaine doivent continuer de faire l'objet d'un examen rigoureux. Tout en reconnaissant que les voyages sont nécessaires pour assurer le bon accomplissement des mandats, il s'inquiète des perturbations qu'ils causent dans le travail quotidien du personnel et des répercussions que de longues absences hors des lieux d'affectation peuvent avoir sur l'exécution des programmes. Le

imprimante. De même, en ce qui concerne les véhicules, la Force a retiré 20 véhicules de location de son parc automobile loués a retiré 20 véhicules au début de l'exercice budgétaire 2012/13, pour se conformer aux critères fixés dans le Manuel des coûts standard.

Du fait de ses effectifs plutôt modestes, la Force a utilisé avec succès les vols commerciaux pour la relève des troupes en tirant parti des ressources partagées du Groupe des voyages, du Groupe du contrôle des mouvements et des contingents, sans avoir besoin de coordonnateurs des opérations de relève.

Aucun projet de construction nécessitant des ressources d'un montant égal ou supérieur à 1 million de dollars n'est prévu.

Pendant l'exercice 2012/13, la Force recevra 67 véhicules transférés de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste. Compte tenu des besoins spécifiques de Chypre en matière de véhicules, les possibilités de transfert de véhicules à partir d'autres missions pour répondre aux besoins opérationnels sont limitées.

La Force fait de son mieux pour que les besoins en matière de voyages soient correctement pris en compte au moment de l'élaboration du budget. Quand un voyage obligatoire n'est pas prévu, la Force fait tout son possible pour que les dépenses y afférentes demeurent dans la limite des crédits approuvés.

La Force fait de son mieux pour que les prévisions de dépenses au titre des voyages lui permettent de remplir son mandat. Tous les autres voyages autorisés sont essentiellement attribuables aux besoins du Siège, tels que la formation obligatoire et les conférences régionales ou mondiales. La Force a constamment le souci de tenir compte de la nécessité de réduire autant que possible les dépenses au titre des voyages.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Comité estime de ce fait qu'il convient d'utiliser au maximum les nouvelles avancées des technologies de l'information et des communications et d'autres méthodes de représentation afin de réduire les besoins pour les voyages. Le nombre des voyages liés à la formation a également été évoqué comme un autre sujet de préoccupation important (par. 138).

### **C. Comité des commissaires aux comptes**

[A/66/5 (Vol. II)]

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité a constaté que chaque mission se heurtait à divers obstacles qui lui étaient propres. C'est pourquoi il faut également élaborer un plan d'action distinct dans chaque mission. L'UNFICYP, par exemple, peine à comptabiliser le matériel loué pour différents types de véhicules (par. 149).

Au sein du Département de l'appui aux missions, la Division du budget et des finances aide le Département de la gestion à élaborer un plan d'application détaillé des normes IPSAS destiné aux missions.

Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que l'équipe chargée de la mise en application des normes IPSAS, le Département de l'appui aux missions et les missions coopèrent étroitement en vue d'élaborer des plans d'application détaillés ainsi que des plans d'action pour toutes les missions, de façon à assurer la mise en œuvre des normes IPSAS dans les opérations de maintien de la paix (par. 150).

Au sein du Département de l'appui aux missions, la Division du budget et des finances aide le Département de la gestion à élaborer un plan d'application détaillé des normes IPSAS destiné aux missions.

### **D. Bureau des services de contrôle interne**

[A/66/286 (Part II)]

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Les méthodes de gestion des risques opérationnels n'ont pas été appliquées à toutes les procédures aériennes (par. 20).

Les méthodes de gestion des risques opérationnels ont été intégrées aux procédures aériennes de la Force en juin 2012.

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création d'un poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation d'un poste** : Deux cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

#### B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

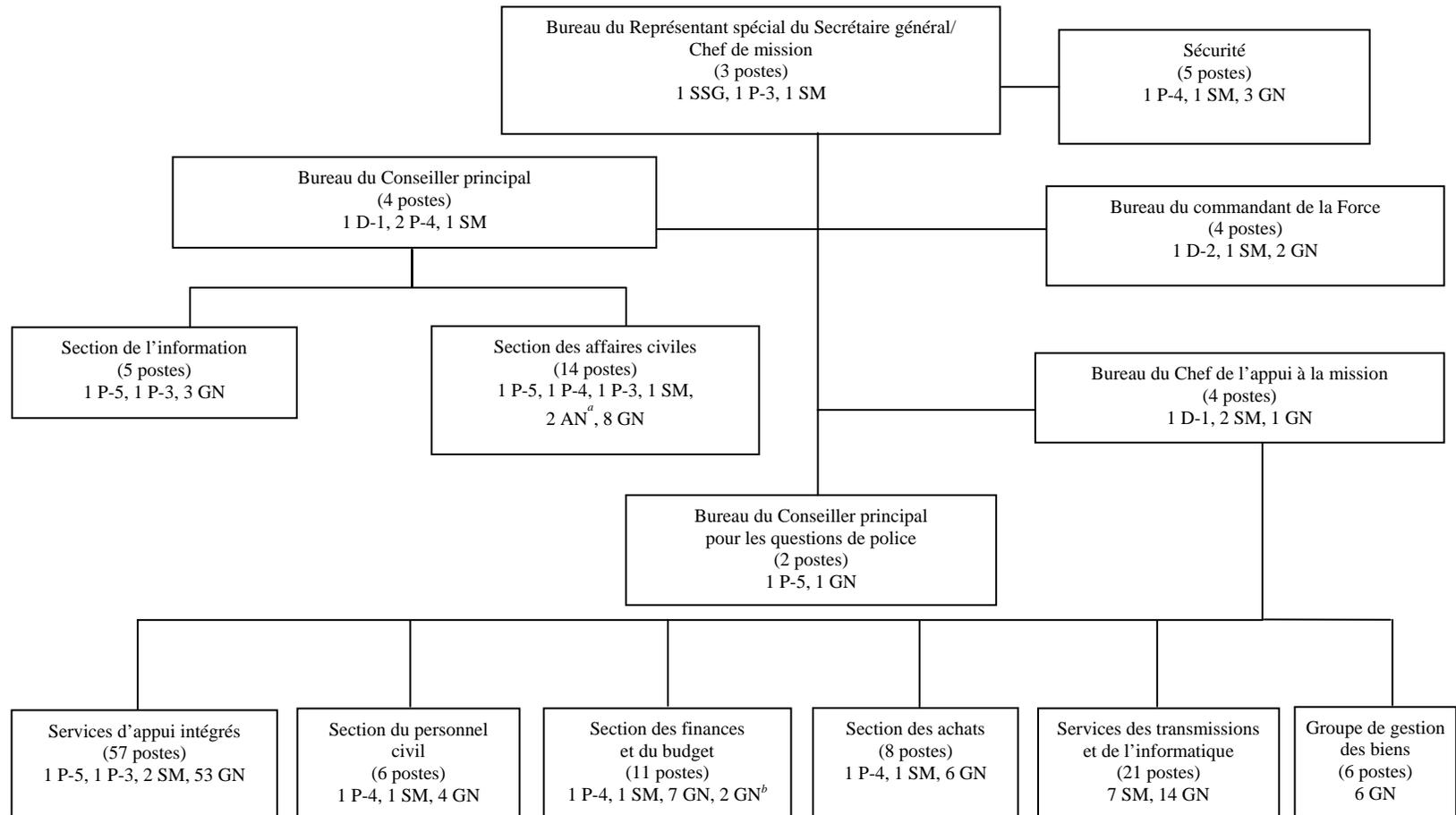
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;

- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

## Organigrammes

## A. Services organiques et administratifs



*Abréviations* : SSG : Sous-Secrétaire général; D : Directeur; P : administrateur; SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

<sup>a</sup> Nouveaux postes.

<sup>b</sup> Postes transférés.

## B. Composante militaire

